



Rapport d'Orientation Budgétaire 2019

CCAS DE TIGERY

Conseil d'Administration du 08/04/19

SOMMAIRE

1. Introduction
2. Éléments de contexte
3. Les finances du CCAS
4. La gestion de la dette
5. Les orientations du CCAS en 2019

1. INTRODUCTION

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du débat d'orientation budgétaire des CCAS. Aussi, l'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi concerne les CCAS puisque il précise que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3500 habitants et plus ».

Désormais dans les CCAS des communes de plus de 3500 habitants, le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Dans un souci de transparence constant, il est primordial de donner à l'ensemble des administrateurs une vision précise des finances et des orientations poursuivies par le CCAS. Cet état des lieux est restitué en conseil d'administration plusieurs fois par an par les documents cadres comme la présentation du budget et du compte administratif et les décisions. La présentation de ce rapport d'orientation budgétaire constitue aussi une réelle opportunité d'affirmer avec force la poursuite des engagements du Président du CCAS et du Conseil d'Administration et de présenter les moyens de financer la politique sociale locale qu'ils souhaitent impulser.

2. ELEMENTS DE CONTEXTE

Il est important de rappeler le contexte dans lequel va s'inscrire l'exercice budgétaire de l'année 2019. En effet, le contexte national et local a été pris en compte pour permettre d'élaborer les engagements retenus dans la construction budgétaire.

La nouvelle majorité gouvernementale élue au mois de mai 2017 a également pour ambition, à l'instar du Gouvernement précédent de réduire de 12 Milliards d'euros le budget de fonctionnement des Collectivités locales.

Il y a cependant un changement de méthodologie, le Gouvernement insiste sur la notion de maîtrise des dépenses publiques, plus particulièrement pour la section de fonctionnement.

L'année 2019 sera donc marquée par la poursuite des contraintes budgétaires. Les baisses des dotations et participations continuent d'impacter la municipalité, aussi les efforts financiers doivent être poursuivis. Dans ce contexte, le CCAS doit élaborer un budget prévisionnel au plus juste, prenant en compte l'évaluation des besoins mais aussi leur évolution

La réforme départementale de l'action sociale de proximité a débuté sur plusieurs territoires et risque d'apporter des modifications importantes au fonctionnement des CCAS. Il est notamment souhaité par le Département une participation accrue au primo-accueil en recevant et traitant directement les demandes d'aide des ménages ne souhaitant pas d'accompagnement et en recherche d'une aide financière ponctuelle.

Aujourd'hui la réalité sociale s'aggrave de plus en plus en liaison avec la dégradation économique ; le CCAS doit faire face aux nombreuses répercussions de cette conjoncture économique et ses conséquences. A savoir en premier lieu la conséquence de la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales, qui, à travers la mise à mal de la situation financière de la commune, ne permet pas de marge de manœuvre par la subvention d'équilibre.

En second lieu, le désengagement de l'Etat sur des actions sociales et le manque d'accessibilité physique de certaines administrations (CPAM, CAF, Caisses de retraite, impôts), creusant la fracture sociale et numérique.

Par conséquent, la fréquentation de notre CCAS n'a de cesse d'augmenter ; seul service de proximité délivrant un accueil physique, un accompagnement dans les démarches et une interface avec les organismes sociaux.

Fort de ce constat, le renforcement de la mission ACCUEIL par la création d'1 poste d'intervenant social et familial en 2017 mis à disposition par la commune a été une réponse clairvoyante et de fait pérennisée. La fragilisation des situations économiques amène une augmentation de la population à solliciter notre aide qu'elle soit alimentaire ou financière. Conscient de cette réalité complexe, le Président et le conseil d'administration poursuivent avec rigueur leur objectif de répondre le plus justement possible aux besoins sociaux de la commune en maintenant une qualité de service.

La baisse des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales et la situation financière saine du CCAS engendre une baisse de la subvention communale pour le fonctionnement du CCAS en 2019.

3. LES FINANCES DU CCAS

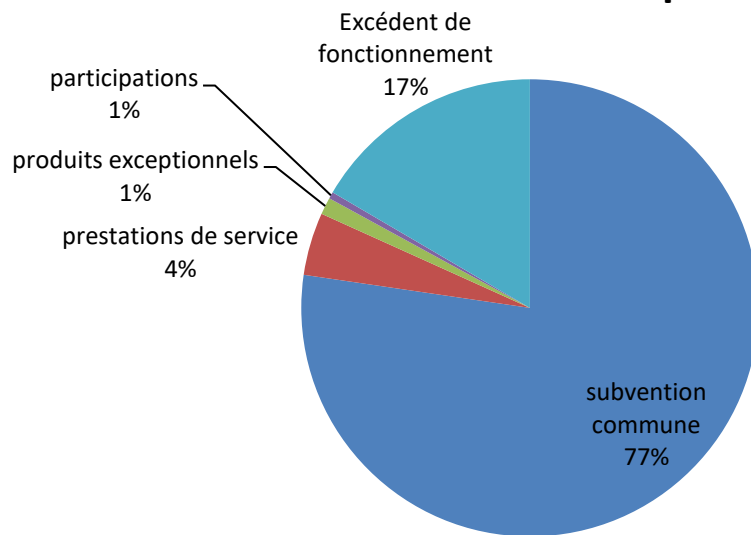
Ces éléments de contexte étant rappelés, il est désormais possible de présenter les dépenses et recettes 2018 ainsi que les grandes orientations du budget primitif 2019 en rapport avec les actions souhaitées. En 2019, vu l'excédent cumulé ces dernières années, une baisse de 5 000 € est proposée sur la subvention communale.

Cette partie présentera classiquement les orientations pour les sections de fonctionnement, car il n'a pas d'investissement.

3.1 Les recettes réelles de fonctionnement

<i>Evolution des recettes CCAS</i>	<i>Réalisé 2016</i>	<i>Réalisé 2017</i>	<i>Réalisé 2018</i>	<i>Proposition 2019</i>
Produits des services, domaine et ventes diverses	1 881,02	3 587,06	4 315,01	3170.00
Concession et redevances funéraires	185,02	561,74	18,33	
Concession dans les cimetières (produit net)	0,00	0,00	151,68	
Prestations de services	1 696,00	3 025,32	3 305,00	
A caractère de loisirs	0,00	0,00	840,00	
Dotations, subventions et participations	35 274,17	40 192,50	40 247,50	35 239.00
Départements	274,17	192,50	247,50	239.00
Communes	35 000,00	40 000,00	40 000,00	35 000
Produits exceptionnels	0,00	1 080,00	623,08	
Excédent de fonctionnement reporté	8 396,95	6 905,76	8 571,37	13 981.32
Totaux	45 552,14	51 765,32	53 756,96	52 390.32

Répartition des Recettes 2018

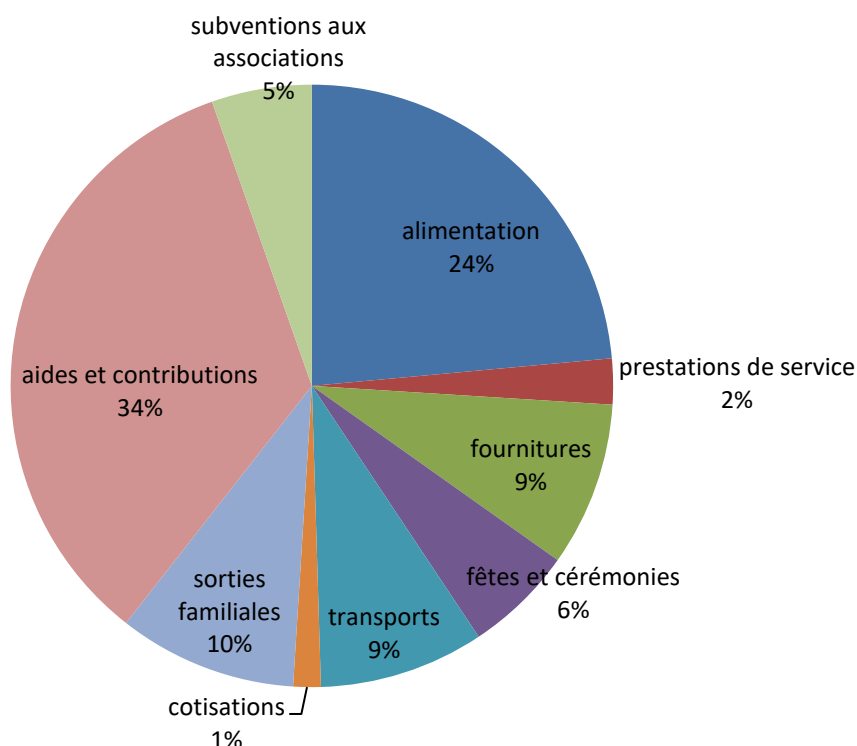


La différence entre les recettes et les dépenses indiquent un excédent en 2018 de 13 981.32 €. Le CCAS s'autofinance à hauteur de 17%, grâce aux actions mises en place ces dernières années.

3.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

<i>Evolution des dépenses CCAS</i>	<i>Réalisé 2016</i>	<i>Réalisé 2017</i>	<i>Réalisé 2018</i>	<i>Proposition 2019</i>
Charges à caractère général	21 728,57	23 123,76	24 092,94	29 369.32
Alimentations	9 020,23	10 599,60	9 364,42	10500
Autres fournitures non stockées	3 001,47	3 360,26	3 500,70	4142.57
Fournitures de petit équipement	303,99	145,18	0,00	
Contrats de prestations de services	575,00	1 273,72	977,06	
Fêtes et cérémonies	2 293,78	2 194,00	2 325,21	4640
Divers transports	2 264,10	2 430,00	3 525,00	4600
Concours divers (cotisations...)	1 933,00	514,80	586,75	586.75
Autres services extérieurs	2 337,00	2 606,20	3 813,80	4900
Autres charges de gestion courante	16 917,81	20 070,19	15 682,70	23 021
Autres contributions obligatoires	6 211,73	5 932,67	5 876,92	6000
Aides	10 706,08	12 093,52	7 664,78	15109
Subv.fonct.aux asso	0,00	2 044,00	2 141,00	1912
Totaux	38 646,38	43 193,95	39 775,64	52 390.32

Répartition des dépenses 2018



CONCLUSION :

L'exercice budgétaire 2018 fait ressortir une maîtrise des dépenses avec auto financement, sans endettement. Il s'inscrit dans un contexte d'augmentation des besoins et des demandes, et d'une partie des dépenses inévitables, mais présente un excédent permettant d'entrevoir cette augmentation sereinement.

4. LA GESTION DE LA DETTE

Élément obligatoire du rapport d'orientation budgétaire, il est précisé que le CCAS n'a jamais eu recours à l'emprunt et que ce n'est pas envisagé pour l'avenir.

5. LES ORIENTATIONS 2019 DU CCAS

Le budget 2019 qui vous est proposé de présenter au prochain Conseil d'Administration est en hausse de 2.85%. Cette prévision en hausse répond à une augmentation de la population et à une nouvelle offre de services aux anciens.

En effet, en plus des traditionnelles activités (loto, galette, repas des anciens, colis de fin d'année), le CCAS prévoit d'améliorer le lien social entre nos anciens, en proposant une activité jeux de société une fois par semaine avec collations et divers activités autour de la semaine bleue initiée l'an passé.

Cet événement qui a eu un grand succès avec près de 100 participants est l'occasion pour le CCAS qui travaille régulièrement auprès des aînés, d'organiser durant 7 jours en octobre des animations qui permettent de créer des liens entre générations, en invitant le grand public à prendre conscience de la place et du rôle social que jouent les personnes âgées dans notre société. Il est également prévu d'organiser 2 sorties familiales en plus en mai au jardin des plantes et en août au Zoo de Beauval.

